



ELORN INFOS N°7

JANVIER ET FEVRIER 2008

42 rue Théodore Botrel,
29800 LANDERNEAU
Tel : 02 98 85 34 11
riverains.elorn@voila.fr
<http://riverainsdelelorn.vox.com/>



Campagne de mesures de champs électriques GSM, UMTS, TV, FM, DECT, WI-FI...*

EDITO

Pour démarrer cette nouvelle année 2008, les membres du conseil d'administration des Riverains de l'Elorn présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, paix et santé, à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches.

2008, une nouvelle année qui démarre. Voici cinq ans, notre association se constituait afin de défendre les droits des riverains de l'antenne, route de quimper, à ne pas être pollués par des installations de téléphonie mobile. Avec nos moyens et avec votre soutien, nous continuons nos démarches pour :

- obtenir le déplacement du pylône,
- répondre au besoin d'information du public.
- contribuer à l'élaboration d'une charte définissant les conditions d'implantation des antennes relais de téléphonie mobile sur la commune.
- soutenir une proposition de loi visant à abaisser le seuil d'exposition du public à 0.6 volt par mètre.

Aussi, nous formulons à nouveau le vœu que notre combat au service de tous, soit accompagné d'avancées significatives.

Ce nouvel Elorn Infos vous donnera quelques éléments qui inciteront peut-être certains d'entre-vous à demander des mesures à votre domicile et consulter sur Internet de nouveaux sites informatifs. Un recueil d'études particulièrement important: Bioinitiative* nous sert aujourd'hui d'argumentaire auprès de Monsieur Jacques LE GUEN et de Monsieur THOMIN.

Bonne lecture et bonne année à vous.

Le conseil d'administration.

* www.bioinitiative.org

Pourquoi une campagne de mesures ?

L'énergie électrique est présente en permanence dans notre vie quotidienne, et le confort ou la technologie moderne ne sont plus imaginables sans électricité.

Les sources possibles d'exposition humaine et animale aux champs électriques et magnétiques sont nombreuses. Ce sont les lignes à haute tension, les réseaux ruraux et urbains, les émetteurs de télévision et de radio, les installations électriques domestiques, les appareils électroménagers, les moteurs électriques, les transformateurs ...

Mais depuis quelques années, un nouveau type de champs électromagnétique a fait son apparition dans notre quotidien : « les micro-ondes ». Les fours à micro-ondes qui ont pour but de cuire la matière sont les premiers d'une longue liste de systèmes utilisant les fréquences des « micro ondes ». Aujourd'hui, ils connaissent un développement spectaculaire: antennes relais de téléphonie mobile, téléphones portables, téléphones intérieurs sans fil (DECT), Internet sans fil (WI-FI), etc.

Cependant, de nombreuses études sur les micro-ondes font apparaître des effets préoccupants pour la santé confirmés par des témoignages de riverains d'antennes notamment.

La détection et la mesure de ces pollutions sont capitales. Elles doivent nous permettre de connaître notre niveau d'exposition et d'alerter les pouvoirs publics lorsqu'ils sont anormalement élevés.

Aussi, un nouvel appareil de mesures, mis à la disposition de l'association, peut contribuer à répondre à cette nécessité.

La simple adhésion à l'association vous permet de demander une intervention à votre domicile pour avoir une idée de votre propre niveau d'exposition (Dans la mesure des disponibilités de l'appareil et limité à Landerneau et sa périphérie pour des raisons logistiques).

* Cocher la case correspondante attenante au bulletin d'adhésion si vous souhaitez obtenir des mesures chez vous. (Landerneau et alentours proches)

Quel seuil d'exposition ne doit-on pas dépasser ?

En France, le niveau d'exposition du public aux champs électromagnétiques issus de la téléphonie mobile est fixé par un décret de mai 2002 à **41volts par mètre** pour les GSM de 900 MHz. Ce seuil a été établi sur les recommandations de la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements Non Ionisants (CIPRNI) en 1998 à partir des seuls effets thermiques des micro-ondes.

Or, de nombreuses études menées depuis 6 ans (REFLEX,TNO,...) ont démontré des effets non thermiques : tumeurs, rupture de l'ADN, porosité de la barrière sang/cerveau, action et production de la mélatonine perturbée (hormone du sommeil), etc.

Le site www.emfacts.com recense plus de 750 publications scientifiques indépendantes concernant l'influence des champs électromagnétiques sur la santé.

- Le rapport de l'eurodéputé et biologiste Gianni Tamino, adopté par le Parlement européen en mars 1999, préconisait, lui, **1 volt par mètre**. (1V/m) Il n'a pas été retenu !...

- Nombreux sont les pays ou territoires qui ont fixé des seuils bien inférieurs aux nôtres: Italie : **6.1 v/m**, Suisse : **5 v/m**, Russie : **4.3 v/m**, Belgique : **3 v/m**, Grand Duché de Luxembourg : **3v/m**, Toscane : **0.5 v/m** et l'Autriche : **0.0006 v/m** comme valeur de référence.

- En France, 3 propositions de loi, présentées par plusieurs députés ces dernières années, demandent l'application d'un seuil de **0.6 v/m**. (Une action nationale initiée par notre association en décembre 2006, ayant pour but d'obtenir le soutien de l'ensemble des députés à une de ces propositions de loi, avait connu un réel succès localement puisque Monsieur Jacques LE GUEN avait reçu plus de 200 lettres des citoyens de notre circonscription).

En 2007, un important consensus scientifique préconise d'appliquer un seuil de **0.6 volt /mètre** basé sur les effets biologiques des rayonnements électromagnétiques. (Dernier rapport en date : Rapport BioInitiative - 31 août 2007 - www.bioinitiative.org - Traduction française du résumé: Criirem - octobre 2007 - www.criirem.org).

Ce sont autant de raisons qui nous conduisent à soutenir les actions en vue obtenir un seuil d'exposition du public à l'ensemble des sources HF (GSM+UMTS+TV+FM etc.) à 0.6v/m. Toutes les nouvelles études engagées aujourd'hui, ne devraient avoir comme objectif que de déterminer si ce seuil de 0.6V/m ne doit pas être encore abaissé !...

Je souhaite que vous preniez contact avec moi pour effectuer des mesures de champs électrique HF dans mon habitation. (*Zone géographique : Landerneau et proche*)

Bulletin d'adhésion - Année 2008
Association « LES RIVERAINS DE L'ELORN »
42 rue Théodore Botrel, 29800 LANDERNEAU

Tel : 02 98 85 34 11

riverains.elorn@voila.fr

Association loi 1901 – parution J.O. 01 2003.



<http://riverainsdelelorn.vox.com/>

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

@ :

Membre bienfaiteur : €.

Adhésion particulier, 10€.

Un reçu vous sera délivré à la réception de l'adhésion.